



**Guide de fonctionnement
LBML saison 2025**

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Administration

L'administration de la Ligue de baseball mineur des Laurentides (« LBML ») est sous la supervision du gérant général nommé par la région.

Président : Dinaldo Pimentel

Courriel : presidentbaseballbql@gmail.com

Cellulaire : 514-781-0785

Gérant général : Denis Marleau

Courriel : dnsmarleau@gmail.com

Cellulaire : 514-233-0882

Le conseil d'administration régional interviendra dans les décisions uniquement lorsque des changements structurels et/ou de réglementation seront apportés.

Les règlements de la ligue sont soumis et sujets à l'approbation de la Commission régionale des Présidents (« CPR ») des Laurentides, ainsi que du conseil d'administration.

Tous les documents et informations au sujet de la LBML sont disponibles sur le site de la région des Laurentides à l'adresse : <http://laurentides.baseballquebec.com/fr/index.html>

1.2. Dates importantes

Début de saison classe A : 19 mai 2025

Début de saison classe B : 26 mai 2025

Fin de saison 9U-11U-13U : 17 août 2025

Fin de saison 15U-18U : 31 août 2025 (aucun match du 22 au 24 août 2025)

Championnats régionaux 9U-11U-13U : 22 au 24 août + finales 2 de 3 du 29 au 31 août

Championnats régionaux 15U-18U : 5 au 7 septembre + finales du 12 au 14 septembre

Championnats provinciaux 9UA-11U-13U : 5 au 7 septembre

Championnats provinciaux 15U-18U : 19 au 21 septembre

Défi Triple Jeu régional : 28 ou 29 juin (en cas de pluie) à St-Jérôme

En raison du calendrier scolaire, pour les premières semaines d'activités du 19 mai au 23 juin 2025, le calendrier se composera d'au maximum une partie du lundi au jeudi et d'un maximum de 2 parties par semaines (du lundi au dimanche). À partir du 24 juin, chaque équipe ne pourra jouer qu'un maximum de 2 parties par semaine.

1.3 Émission des résultats

Les processus suivants seront intégrés à *Sporcle* et sous la responsabilité de l'équipe « Receveur » ou du responsable de l'association. Les données doivent être à jour dans le système **au plus tard 48H après la partie.**

- Remise des résultats;
- Alignements;
- Inscrire les manches lancées, et ce, pour chaque lanceur ;
- Téléchargement photo de la feuille de match (feuille BLANCHE)

Les rappels des résultats manquants seront envoyés aux associations hebdomadairement par le responsable de la région.

1.4 Comité de discipline

Le comité de discipline est l'instance par laquelle les appels de décisions suite à un verdict du Gérant général et/ou du Préfet de discipline de la ligue concernant une expulsion ou autre évènement qui implique une suspension autre que celle-ci décrite à l'article 55.1.

Les rapports d'expulsions doivent être envoyés par courriel dans les 24 heures suivant la fin de la partie (article 55.9)

1.5 Frais de déplacement

Tout officiel qui sera appelé à remplacer dans une autre association que la sienne, recevra une indemnité de 10\$ par jour.

2. STRUCTURE DE LA LBML

2.1. Nombre de parties

Pour l'année en cours, voici le nombre de parties par catégories/classes :

9U A/B :	18 parties
11U A/B :	20 parties
13U A/B :	20 parties
15U A/B :	22 parties
18U A/B :	22 parties

2.1.1 Nombre de parties pour les équipes féminines (9UF, 11UF, 13UF, 15UF et 21UF)

Toutes les équipes féminines feront partie de la structure de la LFBQ et respecteront le nombre de parties de la LFBQ. À moins que le nombre de celles-ci, dans la région, justifie la création d'une ligue régionale et que les équipes concernées désirent s'y joindre. Une demande pourrait être faite auprès de la région pour qu'une équipe entièrement féminine se joigne à la structure BQL masculine.

2.2. Formation du calendrier

La formation du calendrier sera sous la supervision de Denis Marleau et ainsi que 2 membres du conseil d'administration.

Un premier calendrier provisoire sera disponible aux apointeurs associatifs pour déterminer si ce dernier respecte les demandes et contraintes des associations (villes). Ce calendrier provisoire sera disponible environ 20 jours avant le début de la saison.

Les apointeurs associatifs et les associations auront alors 7 jours pour y apporter des changements MINEURS, ou encore faire la demande à la ligue de procéder à ces changements.

Le calendrier final pour les classes A et B devrait être disponible et affiché sur le site de la région pour tous les membres au plus tard 7 jours avant le début de la saison.

Voici quelques points d'information au sujet de la composition du calendrier :

- a) Une équipe pourra avoir un **maximum** de 2 parties de saison LBML par semaine de calendrier, sauf en cas de situations exceptionnelles telles que les reprises de parties déplacées pour des tournois pour un maximum de 3 parties par semaine.

b) Une équipe ne peut jouer 2 parties à l'extérieur par semaine lors de la confection de l'horaire. Les parties doivent être en alternance, une partie receveur, une partie visiteur. Préférentiellement, pas de partie 9U à l'extérieur durant la semaine.

c) Possibilité de programmes doubles impliquant les 2 mêmes équipes.

d) Aucune partie prévue pour le 9U, 11U et 13U lors du weekend du Défi Triple Jeu régional soit les 5 et 6 juillet 2025.

2.2.1 Heure de début de partie

L'heure de début de partie officielle est celle apparaissant sur le calendrier du site internet de la LBML.

L'heure de début de partie peut être différente pour les deux raisons suivantes :

- a) Les officiels ne sont pas présents à temps pour le début de la partie ;
- b) Le terrain n'est pas prêt à temps pour le début de la partie.

Le cas échéant, le marqueur et les arbitres mentionneront aux entraîneurs des deux équipes l'heure officielle de début de partie.

2.2.2. Plage horaire

Les plages horaires en soirée sur semaine sont entre 18h30 de préférence 18h45 et 20h45 pour l'heure de début. Catégorie 18U-21UF : lorsqu'il sera possible selon l'utilisation des terrains, les parties pourraient débuter à 19h00.

Pour les catégories 15U, 18U et 21UF lors des mois de mai et juin, les parties se dérouleront le moins possible en semaine en raison du calendrier scolaire à moins que la partie débute au plus tard à 19h.

2.2.3 Journées de parties attirées pour les catégories

Les associations peuvent, à leur discrétion, statuer sur des horaires fixes pour les catégories ciblées.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9U	11U	13U	9U	11U	TOUS	TOUS
13U	15U	18U	15U	18U		

Possibilité de présenter des parties 18U le samedi soir à 19h

2.3. Annulation et remise de partie

Lorsqu'une partie est arrêtée définitivement en raison de la température ou du temps alloué et que cette partie est déclarée réglementaire, le pointage final sera celui lors de la dernière manche complétée par les deux équipes. Pour l'application de ce règlement, la partie sera déclarée réglementaire de la façon suivante :

Catégories 9U à 18U-21UF : 3 manches complètes jouées

** Si l'équipe receveur est en avance à son dernier tour au bâton (après 2 manches et demi), elle sera alors déclarée gagnante de la partie et cette partie sera arrêtée de façon définitive par les officiels.

Toute partie qui se termine par un pointage égal est considérée comme partie nulle. Aucune manche supplémentaire ne doit être jouée en saison régulière.

Les raisons suivantes seulement seront acceptées pour une remise de partie :

- Participation d'une équipe à un tournoi (la partie du tournoi doit être la même journée que la partie de saison LBML ou LFBQ);
- Participation d'une équipe à un tournoi classé comme étant extérieur à la région;
- Activités scolaires (examens, graduation, etc.)

Aucune reprise de partie annulée par la météo.

Les remises pour situations particulières seront à la discrétion du Gérant Général.

Toute partie annulée pour l'une de ces quatre (3) raisons devra être replanifiée dans un délai maximum de sept (7) jours suivant cette partie, ET devra être jouée dans les 14 jours suivant cette même partie.

La date limite pour la remise de ces parties est :

Pour le 9U-11U-13U : dimanche 3 août

Pour le 15U-18U : dimanche 17 août

L'équipe receveur soumettra au Gérant général un choix de 2 ou 3 dates pour la reprise de la partie. Une fois la date de reprise de partie officialisée par le Gérant général, il ne sera plus possible de déplacer cette partie en cas de manque de joueurs ou d'entraîneurs.

Toute dérogation à ces règles devra être approuvée par le Gérant général avant d'être officialisée.

2.3.1 Règle spéciale pour les parties annulées par forfait ou perdues par défaut

Un montant de 100 \$ sera facturé à l'association qui déclarera forfait ou perdra la partie par défaut avant le début de la partie **s'il n'a pas averti avant 22H00 la veille de la partie.** Ce montant servira à rémunérer les officiels et/ou sera versé au budget des formations des officiels. (Réf : Politiques administratives de Baseball Québec Laurentides)

3. STRUCTURES DES DIVISIONS / CLASSES A ET B

Voici les détails sur les structures des divisions / classes de la LBML pour l'année en cours. Ces structures sont assujetties à changements selon le balancement du nombre d'équipes en début d'année.

9 UA / 11UA / 13UA / 15UA / 18UA :

Toutes les associations sont regroupées dans les structures.

Équipes féminines de 9UF à 21UF :

Toutes les équipes feront partie de la structure de la LFBQ à moins d'avis contraire (voir 2.1.1)

9UB à 13UB mixte :

Section Nord :

Lachute / Mirabel / Sainte-Sophie / Saint-Jérôme / Prévost / Ste-Agathe

Section Sud :

Boisbriand-Ste-Thérèse / Saint-Eustache / Deux-Montagnes / BLRT / Blainville

15U masculin ou féminin :

Toutes les associations sont regroupées dans une même structure.

18U et 21UF :

Toutes les associations sont regroupées dans une même structure
SOUS-CLASSEMENTS DES ÉQUIPES DÉROGATOIRES

3.1. Sous-classements et équipes dérogatoires

La région a pour mandat de faire appliquer la réglementation de Baseball Québec au sujet de la formation et la classification des équipes (régie 4.2).

Lorsqu'une seule équipe dans une division est inscrite à la ligue par une association, celle-ci peut faire la demande à la ligue et à la région de sous-classer cette équipe dans la classe B de cette division.

L'analyse et la décision d'accorder ce sous-classement reviennent à la région et ne peuvent être portées en appel. Par contre, il est du devoir de la région et de la CPR, d'établir des critères de performances permettant de voir dans quelle classe cette équipe devra faire les régionaux de l'année en cours, et au final d'avoir l'approbation de la région pour aller représenter celle-ci dans un championnat provincial. Les critères de performances seront débattus, décidés et votés par la CPR avant le début de la saison.

Le but de ces critères et de permettre aux équipes d'évoluer dans la bonne classe afin de permettre le développement optimal des joueurs.

3.2. Réglementation sous classement d'une (1) équipe dans une division/classe

Dans l'éventualité où une association présenterait une seule équipe dans la catégorie, elle pourra alors faire la demande à la région de sous-classer cette équipe dans la classe « B ». L'analyse du dossier de la demande se fera au niveau de la région et la décision ne pourra pas être portée en appel à tout autre niveau.

Voici les critères qui détermineront l'éligibilité de cette équipe au niveau régional et provincial pour les catégories 11U, 13U, 15U/16UF et 18U/21UF :

- a) Si cette équipe a un rendement égal ou supérieur à 0,750, elle devra alors participer aux régionaux dans la classe A de sa catégorie. Advenant une victoire dans la classe A, elle sera alors automatiquement autorisée à représenter la région dans un championnat provincial dans la classe A. Aux fins de calculs, les parties gagnées ou perdues par défaut ne seront pas comptabilisées dans le calcul du rendement de l'équipe.
- b) Si cette équipe a un rendement inférieur à 0,750, elle sera alors autorisée à participer aux régionaux dans la classe B de sa catégorie. Advenant une victoire

dans la classe B, elle sera alors automatiquement autorisée à représenter la région dans un championnat provincial dans la classe B.

- c) En tout temps, la région se réserve le droit de revoir le rendement et de remettre l'équipe dans la bonne classe.

3.3 Réglementation sous-classement de deux (2) équipes et + dans une même division

Dans l'éventualité où une association voudrait sous-classer deux équipes d'une même division, elle devra faire la demande à la région avec la liste des noms de joueurs pour chacune des équipes qu'elle veut sous-classer dans la classe B. L'analyse du dossier de la demande se fera au niveau de la région et la décision ne pourra être portée en appel à tout autre niveau.

Si 1 ou les 2 équipes a(ont) un rendement inférieure à 0.750, elle(s) pourra(ont) rester dans le B au contraire si 1 ou les 2 équipes a(ont) un rendement de plus de 0.750, elle(s) ira(ont) faire leur séries dans le A.

Ces équipes seront éligibles aux séries régionales mais ne pourront pas représenter la région dans un championnat provincial selon la réglementation de Baseball Québec.

4. RÉGLEMENTATION

4.1. Réglementation officielle

Réglementation officielle de Baseball Québec et Baseball Canada

4.2. Réglementation supplémentaire région Laurentides

4.2.1. Durée des parties en saison LBML

Catégorie 9U A et B :

La durée des parties est de 6 manches maximum.

9UA

La manche qui débutera après **1h10 (70 minutes)** de jeu sera la dernière manche et sera une manche ouverte.

9UB

Aucune manche ne débutera après **1h30 (90 minutes)** de jeu.

Catégories 11U A et B et 13U A et B :

La durée des parties est de 6 manches maximum.

11UA et 13UA

La manche qui débutera après 1h30 (90 minutes) de jeu sera la dernière manche et sera une manche ouverte.

11UB et 13UB

La manche qui débutera après 1h15 (75 minutes) de jeu sera la dernière manche et sera une manche ouverte.

*l'équipe qui reçoit doit compléter la manche SEULEMENT si l'équipe qui visite est en avance dans le pointage ou qu'elle a égalisé le pointage après avoir complété son tour à l'offensive.

Catégories 15U A et B et 18U A et B :

La durée des parties est de 7 manches maximum.

15UA et 18UA

La manche qui débutera après 1h45 (105 minutes) de jeu sera la dernière manche et sera une manche ouverte.

15UB et 18UB

La manche qui débutera après 1h30 (90 minutes) de jeu sera la dernière manche et sera une manche ouverte.

*l'équipe qui reçoit doit compléter la manche SEULEMENT si l'équipe qui visite est en avance dans le pointage ou qu'elle a égalisé le pointage après avoir complété son tour à l'offensive.

4.2.2 Nombre de joueurs

9UB :

6 joueurs en tout temps en défensive sans receveur.

Il est maintenant obligatoire selon la réglementation de Baseball Québec d'avoir une rotation dans le rôle offensif, de faire en sorte que les joueurs soient à tour de rôle premier frappeur d'une manche si l'équipe présente une formation à 6 joueurs.

9UA :

Un minimum de 7 joueurs en tout temps sur le terrain en saison régulière en défensive (avec receveur obligatoire). Il est interdit de jouer à 6 joueurs en défensive en tout temps.

11U à 18U-21UF :

Il sera possible de jouer une partie avec un minimum de 8 joueurs en défensive. Une équipe pourra débiter la partie à 8 ou 9 joueurs, et il sera possible de terminer cette partie à 8 joueurs advenant une blessure. Si une équipe se retrouve en situation d'alignement à 8 joueurs durant une partie en raison d'une expulsion par un arbitre, cette équipe perdra alors automatiquement la partie par défaut, si cette équipe retourne en défensive lors de la partie.

Joueuses féminines toutes catégories :

Les joueuses féminines (Équipes féminines et Rebelles) évolueront dans une seule équipe dans la région des Laurentides
Les joueuses féminines A (Équipes féminines et Rebelles) ne peuvent remplacer dans la division B de leur catégorie.

4.2.3 Balles de partie

Lors de la saison régulière l'équipe receveuse devra fournir une balle neuve et balle usagée (bonne vieille balle) minimum, à l'arbitre du marbre et aucune marque de balle spécifique sera exigée. Aucune balle de type pratique ou gymnase ne sera acceptée. En tournois et lors des séries régionales, le règlement de baseball Québec devra être respecté.

5. SÉRIES RÉGIONALES

5.1 Attribution des sites des séries régionales

L'attribution des sites des championnats régionaux par division et classe se fera à la demande des associations. Or, cette attribution devra respecter le plus possible le % d'équipes de cette même association dans la ligue. Les associations doivent décider et annoncer quelles séries elles désirent recevoir dans la classe A et B avant le 5 mai 2024.

5.2 Séries régionales

Les séries éliminatoires dans les classes :

9U-11U-13U du 22 au 24 août et finales du 29 au 31 août 2025

15U et 18U du 5 au 7 septembre et finales du 12 au 14 septembre 2025

- La formule « fausse double élimination » sera appliquée ;
- Toutes les équipes d'une même section (nord-sud) joueront les éliminatoires ensemble ;
- Les gagnants de chaque section joueront une finale pour déterminer le grand gagnant ;

- Les finales se tiendront le dernier week-end des séries dans une formule de 2 de 3;
- Les 2 équipes finalistes représenteront la région des Laurentides aux Championnats provinciaux (exception du 9UB) ;
- L'assignation des finales sera déterminée par Baseball Québec Laurentides ;
- Les résultats des parties devront être envoyés le soir même à Denis Marleau par courriel :

dnsmarleau@gmail.com

Cellulaire : 514-233-0882 avec les informations suivantes :

1. Date de la partie :
2. # de partie :
3. Division et Classe :
4. Nom de l'équipe visiteur : Pointage
5. Nom de l'équipe receveur : Pointage
6. Nombre de manches jouées